

Enseignement bilingue FRANÇAIS/LANGUE DES SIGNES

**INCLUSION
D'ÉLÈVES
MALENTENDANTS
ET SOURDS
EN CLASSES
ORDINAIRES**



Les informations présentées
dans ce document sont également
disponibles en langue des signes
francophone de Belgique sur le site :
www.es.sainte-marie-namur.be



Avec le soutien du LSFB STUDIO

Table des matières

L'origine des classes d'inclusion bilingues à destination d'élèves malentendants et sourds	p5
Les principes fondamentaux des classes d'inclusion bilingues de Namur.....	p6
• Pourquoi une inclusion de petits groupes dans des classes ordinaires ?	p6
• Pourquoi deux langues d'enseignement ?	p7
• Quel est le statut octroyé à chacune des deux langues d'enseignement ?	p8
Présentation de la communauté scolaire Sainte-Marie (CSSM)	p10
Organisation concrète des classes d'inclusion bilingues	p11
• En maternelle	p12
• En primaire	p14
• En secondaire	p15
• Mais aussi	p16
L'école et les parents	p17
Les questions les plus fréquentes des parents	p18
L'asbl Ecole & Surdit� et l'APES	p22
Le partenariat entre la CSSM, l'ASBL Ecole & Surdit� et l'Universit� de Namur	p23
D�tails pratiques	p24
Contacts	p25
Adresses et informations utiles	p26
Bibliographie	p33

Chers parents,

Ce document vous est destiné. Notre vœu est que vous y trouviez le maximum de réponses à vos questions, qu'elles soient pratiques ou pédagogiques.

La surdité d'un enfant n'entrave en rien ses facultés à apprendre. Il est parfaitement capable de suivre l'enseignement ordinaire. Mais l'accessibilité à une scolarité dite « normale » n'est réaliste que moyennant certaines conditions¹.

Pour les parents, une scolarisation en milieu scolaire ordinaire ressemble le plus souvent à un parcours du combattant. Pour ne citer que quelques exemples, ils doivent trouver une école qui veuille bien accueillir l'enfant dans le respect de sa différence, sensibiliser chaque année un nouvel enseignant, s'assurer chaque soir de la bonne perception et compréhension des matières ou encore trouver des aides disponibles qui ne seront jamais en classe en permanence.

Pour l'enseignant, la situation est souvent frustrante car il n'a pas réellement les moyens d'offrir à l'élève ce dont il a besoin même en faisant tout ce qu'il peut. La majorité du temps, l'enfant sourd ou malentendant devra se débrouiller seul.

Pour l'enfant surtout, être seul en classe porteur d'une différence est toujours difficile à un moment ou à un autre.

Au-delà tout d'abord d'une communication à deux, les personnes sourdes et malentendantes vont très vite éprouver des difficultés à suivre les multiples échanges même avec un implant cochléaire. La communication deviendra rapidement décalée, morcelée ou lacunaire, de telle sorte qu'il est alors souvent impossible à la personne d'intervenir dans la conversation. Une classe est un groupe de plus de 20 personnes qui échangent entre elles. Un enfant sourd ou malentendant, de surcroît très jeune, ne peut recevoir l'intégralité des informations dans une telle situation sans être guidé ou aidé.

En outre, la surdité ne se voit pas. L'enfant sourd paraît semblable aux autres élèves de la classe. En découlent deux conséquences majeures :

• *La surdité est facilement ignorée ou oubliée au quotidien ce qui induit un manque de conscience des questions qui doivent obligatoirement se poser.*

• *La surdité est souvent minimisée. Les enfants et adultes qui entendent normalement oublient que l'enfant sourd ou malentendant n'entend pas bien, pas complètement, voire pas du tout ce qui se passe autour de lui. Ils font comme si de rien n'était et dans la majorité des cas, l'enfant sourd ou malentendant va également tout faire pour masquer sa différence (il ne dira pas qu'il n'a pas compris, il ne mentionnera pas qu'il n'est pas au courant, etc...). En agissant de la sorte, les manques langagiers et pédagogiques risquent de s'accumuler de jour en jour, causant des difficultés identitaires et peut-être le décrochage scolaire.*

Or, l'enfant sourd ou malentendant doit se construire en fonction de qui il est : un enfant qui entend un peu, beaucoup ou pas du tout. Quoi qu'il arrive, cette surdité plus ou moins présente est bien réelle. L'enfant doit grandir avec elle, la faire sienne.

Une scolarité en milieu ordinaire ne s'improvise donc pas. Elle demande un dispositif scolaire réfléchi, organisé et accessible dans lequel les pratiques pédagogiques sont repensées en fonction des langues, tant de manière qualitative que quantitative.

Tel est l'objectif des classes bilingues par inclusion de Sainte-Marie : **proposer à des groupes d'enfants sourds ou malentendants une scolarité la plus ordinaire possible tout en respectant leurs besoins linguistiques, scolaires et psycho-affectifs légitimes.**

Un film réalisé par Raphaël Volon de l'Université de Namur intitulé « Les funambules de Sainte-Marie » vous invite à entrer dans l'univers des classes bilingues. Au travers d'images et de témoignages, vous pourrez mieux saisir la vie des élèves inscrits dans ces classes. Le film est disponible en suivant le lien électronique suivant :



▶ <https://youtube/kxQISAMN01A>

N'hésitez pas en outre à visiter la page Facebook de l'asbl Ecole & Surdit , son site ou celui de l' cole

▶ www.ecoleetsurdite.be

▶ www.sainte-marie-namur.be

▶ www.es.sainte-marie-namur.be

Fran oise M lotte et Magaly Ghesqu re
Coordinatrices p dagogiques des classes bilingues

¹ UNESCO, 1988

L'origine des classes d'inclusion bilingues à destination d'élèves malentendants et sourds

« Très tôt après l'annonce du diagnostic de la surdité de notre fils Gilles, mon mari et moi avons été habités par la question de sa scolarité : il est sourd, certes, mais par ailleurs, c'est un enfant comme les autres. Comment faire pour qu'il aille à l'école, ne soit pas seul avec sa différence, ait des amis sourds et d'autres qui entendent ? Comment faire aussi pour que les échanges en classe, entre élèves, entre l'enseignant et les autres enfants lui soient accessibles sans effort particulier du matin au soir, pour éviter que la vie de la classe ne lui passe par-dessus la tête ? Comment lui éviter la solitude d'un élève sourd perdu dans un monde

entendant ? Bref, que faire pour qu'il soit heureux à l'école et en retire le même profit que les autres élèves ?

Ces questions brûlantes ont été le moteur de nos premières rencontres avec Monsieur Jacquemart, directeur de la section fondamentale de l'école Sainte-Marie à l'époque ; ces discussions ont été alimentées par les réflexions de l'APEDAF (Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones) sur l'enseignement bilingue et nos rencontres avec d'autres parents passés par le même questionnement : celui de la langue dans la vie des enfants sourds, de leur accès à la langue sonore, le français, notre langue, et de la place de cette autre langue visuelle qui leur est naturellement accessible, la langue des signes. De ces rencontres et de ce questionnement sur la langue dans la vie de notre enfant sont nées les classes bilingues. »

Claire de Halleux,
pédiatre, membre fondateur
de l'ASBL Ecole & Surdité



En septembre 2000, le programme scolaire des classes bilingues en langue des signes et français pour élèves sourds et malentendants a donc ouvert sa première classe. Il est le fruit d'une collaboration féconde entre l'ASBL Ecole & Surdité et la Communauté Scolaire Sainte-Marie, en partenariat avec l'Université de Namur.

Les principes fondamentaux des classes d'inclusion bilingues de Namur

L'école Sainte-Marie pratique l'inclusion² de petits groupes d'enfants sourds ou malentendants dans des classes ordinaires. Et pour que ces élèves puissent accéder aux mêmes compétences que les enfants entendants, sans retard, les apprentissages leur sont dispensés en langue française, langue de la majorité et langue de l'écrit notamment ET en langue des signes, langue qui leur est accessible sans entrave et par ailleurs essentielle à leur développement cognitif, émotionnel, intellectuel et culturel.

Pourquoi une inclusion de petits groupes dans des classes ordinaires ?

L'école est le reflet de la société : les petits groupes composés d'élèves sourds et malentendants constituent



une minorité (quelques élèves) au sein d'une majorité (la classe). L'élève sourd ou malentendant est ainsi directement confronté à ce que sera sa vie plus tard : une majorité de personnes qui parlent et entendent le français. Mais pour pouvoir vivre sereinement cette situation, l'enfant doit d'abord se construire sur des bases solides : à Sainte-Marie, l'enfant malentendant ou sourd n'est pas le seul différent en classe. Il ne doit pas tenter de faire à tout prix comme « ceux qui entendent normalement », tenter d'amenuiser ou de cacher sa déficience auditive et finalement se la cacher à lui-même. Il ne doit pas non plus l'assumer seul. Il peut la vivre pleinement, la tester (découvrir ses propres limites et tous ses possibles) et en parler ouvertement avec une équipe éducative spécialisée. Il peut découvrir qui il est vraiment. Il peut se construire tel qu'il est réellement avec sa différence. Il peut se reconnaître au travers de ses

⁽²⁾ Dans les classes de Sainte-Marie de Namur, c'est l'esprit d'inclusion et non d'intégration scolaire qui est prôné. En effet, l'intégration scolaire demande à l'élève de s'adapter à l'environnement proposé. C'est à lui de fournir la majorité des efforts pour suivre le programme et les méthodes de l'école ordinaire. L'inclusion scolaire propose le chemin inverse : l'encadrement pédagogique est repensé en fonction de la disparité des élèves, afin que chacun puisse y trouver sa place (Plaisance et al. 2007 : 160-161).

camarades et se projeter à travers certains enseignants sourds ou malentendants.

« *Quand j'étais petite, je pensais que les adultes sourds n'existaient pas. (...)* »

Mautret-Labbé, et al., 2011

L'inclusion scolaire lui permet également d'être accueilli selon ses propres besoins. Il n'est pas le seul à devoir fournir tous les efforts pour suivre le programme scolaire ou les échanges oraux de la classe : l'équipe éducative déploie l'encadrement et les méthodes qui tiennent compte de sa surdité³. Un tel ajustement du dispositif scolaire n'est rendu possible que par la succession de groupes d'élèves ayant besoin des mêmes types d'adaptations.

Pourquoi deux langues d'enseignement ?

« *L'approche bilingue est probablement celle qui, au fil des ans, est devenue un modèle nuancé puisant aux perspectives intégrationnistes et communautaristes des solutions novatrices.* »

Gaucher C., 2013

On pourrait penser que, puisque l'enfant sourd ou malentendant éprouve déjà des difficultés à acquérir la langue orale, il ne faut pas compliquer encore sa situation en lui proposant une seconde langue. La réalité n'est pas aussi

simple. La surdité déforce la capacité naturelle de l'humain à comprendre et s'exprimer dans une langue orale. De nos jours, grâce aux avancées en matière de techniques médicales, la plupart des jeunes sourds et malentendants parlent, bluffant leurs interlocuteurs qui oublient d'autant plus vite que la personne en face d'eux ne perçoit pas ou peu leur voix et donc les comprend imparfaitement. Ces technologies sont à l'heure actuelle très performantes mais ont leurs limites : un enfant sourd implanté et tirant de son implant le meilleur parti n'entend pas comme un entendant. Et il restera toujours en difficulté dans certaines situations qu'il ne faut pas minimiser. De plus, on ne peut jamais prévoir à l'avance si un bébé sourd sera à l'aise ou non avec l'expression orale (entendre et parler). Les conditions dans lesquelles sont réalisés les tests destinés à mesurer le degré d'audition résiduelle peuvent de plus s'avérer trompeuses : dans une cabine, loin des bruits de la vie quotidienne, toute l'attention de l'enfant portée sur la seule écoute et surtout, en présence d'un seul intervenant, le leurre s'avère courant. Or, dans une classe, par exemple, un enfant sourd ou malentendant se trouve dans un milieu bruyant composé souvent de plus de vingt personnes placées de telle sorte qu'il est impossible de s'appuyer sur la lecture labiale⁴. Inévitablement, beaucoup



Explications face au groupe en langue des signes

d'informations échappent à l'enfant sourd ou malentendant : une partie des consignes, des explications, de la vie de la classe. En conclusion, le français n'est perçu que partiellement et par conséquent les enseignements également. L'expérience des classes bilingues a démontré qu'un enseignement dispensé exclusivement oralement n'est accessible qu'à une poignée d'élèves capables de parler et d'entendre suffisamment. Et encore ces derniers devront-ils en plus fournir de tels efforts pour réussir leur scolarité, que dans de très nombreux cas, celle-ci ne les laissera pas indemnes. L'école discrimine alors les enfants sourds ou malentendants sur base de leur handicap.

« *Quand il y a des repas de famille, je ne comprends rien. Tout le monde parle en même temps et je fais semblant de rire. Au collège, c'est*

pareil. C'est en groupe que je me sens différent : je n'arrive pas à suivre tout le monde. J'écoute mais il y a trop de bruit. Je me sens seul. » Cette difficulté à suivre les conversations à plusieurs et le vécu d'exclusion et de solitude qui en résulte sont souvent énoncés. Cela est d'autant plus vrai que, pour les entendants, l'implant est perçu comme magique, restaurant l'audition, et qu'aucune attention n'est dirigée à celui qui le porte. »

Mautret-Labbé, et al., 2011

La langue des signes permet de pallier naturellement les soucis d'accessibilité en groupe. Elle est la seule langue qui permette à la personne sourde de jouir d'une communication sans effort.

Et, même si la personne sourde ne pourra pas toujours éviter les situations impossibles, avoir la possibilité de les vivre autrement par ailleurs lui permet de se construire harmonieusement.

³ Par exemple, pour les questions faisant appel à l'audition, chaque année, la Fédération Wallonie Bruxelles adapte, grâce à l'Université de Namur et à Ecole & Surdité, les modalités de passation des épreuves du certificat d'études de base (CEB) et du Certificat d'études du 1er degré (CEID) aux principes des classes bilingues et aux statuts des langues dans ces classes.

⁴ Il est démontré qu'il est impératif pour les personnes sourdes et malentendantes même implantées de pouvoir s'appuyer sur la lecture labiale pour parfaire la compréhension d'un message oral (Leybaert, 2007 ; Lyness, Woll, Campbell, & Cardin, 2013).

En résumé, apprendre à l'enfant sourd ou malentendant la langue de la majorité ET la langue de la communauté sourde est la meilleure façon de l'aider à trouver son propre équilibre et de le protéger de tout dommage intellectuel et/ou psychologique.

« On ne regrette jamais de connaître trop de langues; on peut regretter amèrement de ne pas en connaître assez, surtout si son propre développement en dépend. »

Grosjean, 2000

Quel est le statut octroyé à chacune des deux langues d'enseignement ?

La langue des signes est la seule langue qui permette à TOUS les enfants sourds et malentendants d'écouter et de s'exprimer confortablement, sans effort ni entrave physique ; c'est plus vrai encore lors d'une communication en groupe. Notre attention/concentration est comparable à une pile dont la capacité est limitée. Si les élèves sourds ou malentendants doivent utiliser beaucoup d'attention/concentration pour « simplement » percevoir le message de l'autre, leur pile se décharge et il leur reste moins d'énergie pour apprendre, comprendre, mémoriser, réfléchir, imaginer ou créer. En situation de groupe, ce constat est encore plus marquant car les interventions y

sont multiples, le placement des personnes les unes par rapport aux autres empêche de s'aider de la lecture labiale et la multiplication des bruits parasites dérange particulièrement les personnes appareillées ou implantées. La langue des signes permet aux jeunes sourds et malentendants de remplir pleinement leur rôle d'élève en mettant leur énergie au service de la construction des savoirs et du développement des compétences. La langue des signes est donc la langue d'enseignement et de communication du groupe en classe. Le français est la langue de l'écrit mais pas seulement. Le français oral⁶⁵ est encouragé dans les multiples situations de communication naturelle et spontanée, en aparté avec un élève, avec un ami entendant, avec le professeur francophone, mais aussi pour aider à lire ou à écrire le français ou pour réaliser les ponts entre les deux langues. La qualité de son oration n'est toutefois pas une condition à la réussite scolaire de l'élève.



Explications individuelles soutenues par la LPC.

En d'autres mots, un enfant qui ne parviendrait pas à parler suffisamment le français, du fait de ses limites propres, ne se verra pas exclu de cet enseignement, sa scolarité en milieu ordinaire ne sera pas mise en péril par ce seul élément. D'autres outils lui seront proposés et des méthodes seront mises en place afin qu'il puisse accéder à tous les savoirs comme ses pairs entendants mais aussi et avant tout, accéder à une compréhension et à une expression sans limite. Les différents profils d'élèves sont respectés dans leurs besoins pédagogiques propres. Il est évident que chaque enfant gardera une sensibilité affective différente vis-à-vis de chaque langue (langue de la famille, langue de la majorité, langue apprise à l'école, langue de papa, langue de maman, etc...) et que, nécessairement, l'une ou l'autre s'imposera à lui pour penser et communiquer. Il l'utilisera alors de manière plus intensive, plus fine, avec une palette plus large ou avec plus de confort ; même si cette différence est parfois très minime.

En plus des objectifs ordinairement poursuivis par une école, le but recherché au sein des classes d'inclusion de Sainte-Marie est de permettre à chaque élève de développer une compétence bilingue français-langue des signes la plus équilibrée possible.

Présentation de la Communauté Scolaire Sainte-Marie (CSSM)

La CSSM organise un enseignement fondamental et secondaire ordinaire. Depuis 2000, les classes bilingues en font intégralement partie. Elles sont inscrites dans son projet d'établissement.

Accueillant les élèves de la première maternelle à la sixième secondaire, la CSSM, a la volonté qu'au terme de ce parcours, ils soient préparés humainement et intellectuellement à devenir adultes et à choisir l'orientation qui leur permettra d'exercer un métier et d'assumer cette décision en connaissance de cause, qu'il s'agisse de poursuivre des études d'une certaine longueur ou d'accéder dans un avenir plus proche à la vie professionnelle. La communauté enseignante est soucieuse d'assurer à tous les élèves, dans un cadre à la fois rigoureux et humain, les conditions optimales pour des études de qualité, formatives et intéressantes. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur le projet éducatif, pédagogique et d'établissement de la CSSM, nous vous invitons à consulter le site

► www.sainte-marie-namur.be

⁶⁵ « Toute production émise par un enseignant bilingue en français oral est soutenue par une aide à la lecture labiale (LPC ou langue parlée complétée) permettant grâce à des configurations manuelles combinées à des emplacements au niveau du visage de diminuer les confusions entre les différents sosies labiaux (phonèmes impossibles à discerner par les seuls mouvements des lèvres, comme par exemple les phonèmes [b] et [p]). »



Cours en inclusion

Organisation concrète des classes d'inclusion bilingues

De façon générale, l'organisation des classes bilingues est la même dans toutes les sections. Un enfant sourd ou malentendant inscrit à l'école Sainte-Marie de Namur l'est comme n'importe quel autre enfant dans n'importe quelle autre école ordinaire⁶. Il fréquente une classe composée de camarades entendants, sourds et malentendants. Grâce à cela, il est en contact permanent avec des enfants différents mais également semblables. Le programme scolaire qui lui est proposé est le même que celui proposé aux élèves qui entendent (au même âge, par exemple, il apprend une troisième langue).

Chaque classe est prise en charge, **à temps plein**, par un duo d'enseignants, dont l'un est bilingue français-langue des signes. Les temps scolaires comportent des temps en inclusion et des temps hors inclusion.

Lors des temps en inclusion, les enfants entendants, malentendants et sourds sont ensemble. Ils sont pris en charge par les deux co-titulaires. Dans une même classe, simultanément, un professeur s'exprime en français et l'autre en langue des signes ou en français rendu accessible via la LPC (langue parlée complétée). C'est un binôme de professeurs qui dirige la classe et se coordonne pédagogiquement.

Lors des temps hors inclusion, chaque titulaire est responsable d'un groupe : les entendants sont pris en charge par le titulaire unilingue, les malentendants et sourds par le titulaire bilingue.



Cours hors inclusion

En maternelle

Pour tout enfant, les premiers objectifs de l'école maternelle sont de le guider vers l'autonomie, la socialisation et les premiers apprentissages. Ces objectifs ne sont envisageables que sur base d'une capacité à communiquer efficiente. LE prérequis fondamental



à tout apprentissage scolaire est le langage. Son développement nécessite une vigilance accrue en cas de surdité. L'équipe éducative bilingue est donc particulièrement attentive à la bonne évolution du développement des langues d'enseignement (le français ET la langue des signes). Le dispositif scolaire a été réfléchi en fonction des besoins spécifiques des élèves sourds et malentendants en bas âge. Dès la classe d'accueil, les temps scolaires alternent entre activités en inclusion et hors inclusion. Cette alternance est primordiale. Elle varie en fonction de la maturité, des compétences langagières mais aussi des besoins pédagogiques propres aux élèves sourds et malentendants en âge préscolaire. Dès la 3^e maternelle, l'horaire scolaire ressemble de plus en plus à ce que les enfants vivront durant tout le reste de leur scolarité.

Les horaires des classes sont donc organisés suivant diverses modalités permettant de poursuivre des objectifs différents :

Les ateliers en inclusion : les enfants sont accueillis dans leur classe d'inclusion (les entendants, les malentendants et les sourds sont regroupés) par leurs deux titulaires. ils peuvent au travers du jeu et à leur



Cours en inclusion

⁶ L'élève est inscrit uniquement à l'école Sainte-Marie de Namur et ne dépend d'aucune école spécialisée.



rythme, aller au contact des autres élèves de leur classe. Ils travaillent collégalement ou en ateliers les objectifs visés⁷ dans les programmes scolaires ordinaires mais avec ceci en plus pour les élèves sourds et malentendants : chaque notion est travaillée en français et en langue des signes soit directement par le titulaire, soit par un maître spécifique de français. Ce dernier parle le français en le soutenant visuellement. Les enfants sont invités à s'adresser aux enseignants et aux autres élèves dans la langue qui est la plus judicieuse : « j'essaie de répondre en LSF (langue des signes de Belgique francophone) si on me parle dans cette langue ou d'intervenir en français si on s'adresse à moi oralement. » L'expérience des classes montre que les enfants qui le peuvent passent très vite et très naturellement d'une langue à l'autre en fonction de la langue de leur interlocuteur. Ceux qui ne le font pas, ne le peuvent simplement pas ; ils utilisent alors

la langue des signes et ne sont pas empêchés de communiquer. Les activités hors inclusion ciblent davantage les besoins propres aux enfants inscrits en classes bilingues. Du fait de sa perte auditive, un enfant sourd ou malentendant n'a pas accès à la même quantité d'informations qu'un enfant qui entend bien. Par exemple, un bébé sourd dans sa poussette n'entend pas les informations que ses parents écoutent à la radio, il n'entend pas non plus les échanges téléphoniques entre son père et un ami, il n'a pas accès aux échanges entre la caissière du supermarché et sa maman, il n'entend pas les pas de son petit frère dans le couloir et n'apprendra pas à en déduire que quelqu'un arrive, etc ... L'éducation d'un enfant sourd ou malentendant demande en conséquence, de la part des adultes qui l'entourent, d'être beaucoup plus vigilants et actifs pour qu'il reçoive ce dont il a besoin pour bien grandir. L'équipe éducative doit veiller particulièrement à cet aspect et au risque de carence culturelle et linguistique susceptible d'entraîner des soucis cognitifs. Les ateliers bilingues proposés hors inclusion permettent aux enseignants de mener des actions pédagogiques répondant spécifiquement à ces besoins⁸. Il est par ailleurs important de proposer à de jeunes enfants des référents langagiers stables. Voilà pourquoi, dès leur entrée à l'école, ils sont mis en présence

⁷ Selon les objectifs pédagogiques visés, la maturité des élèves et les besoins spécifiques de chacun, les ateliers du matin se vivent en inclusion ou hors inclusion.

⁸ Pour en savoir plus sur les informations gratuites et le développement du langage chez l'enfant sourd, consultez les travaux d'Agnès Vourch, 2010.



des deux langues et de leur culture respective, elles-mêmes incarnées par deux personnes de référence : une personne sourde leur parle en LSF et une autre entendante leur parle en français, toujours rendu visuellement accessible. Les comparaisons que les enfants peuvent ainsi opérer sont primordiales pour les aider à construire leur propre personnalité et leur bilinguisme : quelles sont les langues dans lesquelles on me parle ? Quelles sont mes limites et mes possibles ? Suis-je sourd, malentendant ou entendant ? Dans quelle(s) langue(s) suis-je capable de m'exprimer ? Avec quelle facilité ou difficulté ? Dans quelle(s) langue(s) suis-je capable de comprendre aisément ou pas ? etc... Ces temps sont de réels temps d'immersion linguistique durant lesquels les deux langues sont partagées dans le plaisir et le respect de chacun.

Certains ateliers visent la connaissance de la LSF et la réflexion sur celle-ci au même titre que d'autres ateliers travaillent spécifiquement les acquis du français ou les prérequis à la lecture/l'écriture.

Des séances de psychomotricité sont également vécues avec l'ensemble des élèves de la classe. Il est important de souligner que l'intégralité des cours est rendue accessible y compris lors des leçons d'éducation physique (de la maternelle au secondaire).

En primaire

Dès le cycle primaire, les cours sont répartis comme suit :

- des cours en inclusion : mathématiques, éveil (histoire, sciences, géographie), éducation physique, éducation plastique, titulariat, activités périscolaires,
- des cours hors inclusion : langue française, langue des signes et anglais (dès la 5^e primaire),



soit en moyenne une quinzaine d'heures en inclusion et une dizaine d'heures hors inclusion. Seuls les cours de langues sont donc organisés hors de la classe d'inclusion. Ce choix a été posé il y a plus de dix ans suite aux constats pédagogiques issus du terrain. En effet, les élèves sourds et malentendants ont un accès partiel aux langues orales. Cet accès, plus ou moins lacunaire selon les élèves, entraîne des manques plus ou moins importants nécessitant une prise en charge adaptée : par exemple, on n'apprend pas à lire de la même manière à un enfant entendant et à un enfant sourd (même implanté), l'expression orale du français nécessite toujours de la part de l'adulte une adaptation spatiale et un soutien visuel (la LPC), les méthodes pédagogiques doivent être adaptées, des interrelations doivent s'établir entre le français et la langue des signes (voire l'anglais). Dès la première année primaire, des cours spécifiquement axés sur l'analyse grammaticale de la langue des signes sont ajoutés à l'horaire des élèves sourds et malentendants. A raison de deux heures par semaine, ils peuvent ainsi apprendre à réfléchir sur cette langue et à en maîtriser les ressources et les richesses. Ils apprennent d'ailleurs à réfléchir et analyser le français dans d'autres cours.⁹ Dès la 5^e année primaire, des cours d'anglais sont organisés à raison de deux heures par semaine. Ces cours est donné par un maître spécial



trilingue (anglais, français et langue des signes).

En secondaire

L'organisation des classes secondaires suit la même logique que celle du fondamental mais avec certaines particularités propres à cette section, comme l'intervention d'un professeur différent pour chaque matière ou le recours croissant aux services d'interprètes scolaires. Dans tous les cours, les enseignants tiennent compte du type de bilinguisme particulier des classes de Sainte-Marie : la langue des signes ne possède pas de version écrite, tous les adolescents ne sont pas égaux face à l'oralisation, la surdité ne permet à l'élève d'utiliser qu'un seul canal d'écoute (la prise de notes par les élèves sourds ne peut donc se faire sans adaptation par exemple) et elle a des implications sur les prérequis passifs des jeunes.

Certains cours sont spécifiques aux apprentissages en deux langues et de deux langues. Ils sont dès lors pensés en fonction d'objectifs

spécifiques comme c'est le cas par exemple pour le cours de « multimédia et bilinguisme » donné à partir de la 3^e secondaire (2h/semaine) qui a pour objectif de guider les élèves vers une méthode de travail bilingue, pour le cours de LSFB (2h/semaine) ou pour les ateliers complémentaires de lecture et d'écriture (2h/semaine). Les grilles horaires dans leur intégralité tiennent compte des spécificités propres à l'enseignement bilingue français-langue des signes en classes inclusives¹⁰.

Mais aussi...

Comme dans toutes les écoles ordinaires, des activités périscolaires sont organisées telles que des visites de musées, des spectacles théâtraux, des classes de dépaysement, des sorties cinéma, etc... Ces activités organisées durant les temps scolaires ont toutes un objectif pédagogique. A Sainte-Marie, un enfant sourd ou malentendant pourra en profiter comme ses camarades entendants. Elles seront toujours pensées et adaptées aux élèves des classes bilingues (un enseignant bilingue rendra par exemple un spectacle théâtral accessible aux petits élèves de maternelle ou un interprète traduira une visite de musée dans une classe du secondaire). Des contes bilingues sont également organisés depuis de nombreuses années en partenariat avec la maison du conte de Namur.



Photo extraite du spectacle « Chant-Signe » de Raphy Rafaël et Cindy Baraté.

« Le projet « Contes bilingues » vise à proposer aux classes maternelles et primaires dont certaines intègrent des groupes d'enfants sourds, des moments de découverte des contes écrits ou issus de la « tradition orale » multi-culturelle sous la forme de conteries bilingues français – langue des signes assurées simultanément par un conteur sourd et un conteur entendant. (...) »

FWB, 2008

Dans le primaire, une étude dirigée¹¹ facultative encadrée par un enseignant bilingue est organisée les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 17h. Elle permet aux élèves de réaliser leurs devoirs dans un environnement propice à la concentration et au travail sous la supervision d'un adulte compétent. Dans le secondaire, une étude surveillée est organisée pour tous les élèves sourds, malentendants et entendants réunis, les lundi, mardi et jeudi de 16h05 à 17h10. Parallèlement, dans la même tranche horaire, la possibilité leur est également offerte de travailler en commun et/ou d'avoir accès au Centre Cybermédia.

⁽⁹⁾ En 1^e et 2^e primaire, ces deux périodes supplémentaires sont insérées directement dans l'horaire scolaire afin de respecter l'âge et les capacités du jeune enfant. Dès la 3^e primaire, ces deux périodes sont ajoutées à l'horaire initial (durant un temps de midi et/ou un après 15h).

⁽¹⁰⁾ Pour consulter les grilles horaires, reportez-vous aux annexes 1, 2, 3 et 4 de ce document ou au site de l'école.

⁽¹¹⁾ Le coût des études dirigées en primaire s'élève à 3 euros par jour.

L'école et les parents

Les classes bilingues de Namur ne demandent pas aux parents un investissement comparable à ce qui leur est demandé dans le cadre d'une intégration individuelle. Lorsqu'un élève sourd ou malentendant est seul dans une école ordinaire, ses parents doivent prendre en charge une multitude de choses indispensables à sa réussite : informer l'équipe éducative sur la surdité, sensibiliser chaque année un nouvel enseignant, s'assurer à domicile que les cours ont été bien perçus, et, souvent, reprendre avec lui certaines matières enseignées. Dans les classes bilingues de Namur, tout ce travail est pris en charge par l'équipe bilingue. Malgré cela, sans le soutien des parents, l'école ne peut rien car la scolarité d'un enfant sourd ou malentendant en milieu ordinaire reste le plus souvent assez intense. Tout enfant arrive effectivement à l'école avec des prérequis issus directement de son milieu familial. Ces prérequis sont déterminants dans le parcours scolaire de l'enfant. C'est d'autant plus vrai pour un enfant sourd ou malentendant car son éducation demande de la part de ses parents qu'ils soient plus actifs au quotidien (par exemple, en communiquant les informations non perçues à la radio, en s'assurant

que les décisions familiales aient été bien comprises, en discutant en famille de manière plus structurée, en parlant de ce que la dame du magasin a dit, en transmettant les propos du médecin, en revenant ultérieurement sur les divers épisodes de la vie quotidienne, etc...). L'équipe éducative compte donc sur un partenariat école/famille pour mener à bien la scolarité de l'enfant. Inscrire son enfant en classe français-langue des signes ne signifie pas obligatoirement être bilingue soi-même. Cependant, il est impératif de parler sa propre langue de manière adaptée¹² ET de valoriser l'enfant dans l'apprentissage de la deuxième langue (qui sera pour les uns la langue des signes et pour les autres le français). Une mauvaise considération de la part d'un parent sur la seconde langue d'enseignement aura inévitablement des répercussions négatives sur l'enfant et sa scolarité.

Les questions les plus fréquentes des parents

La langue des signes risque-t-elle d'empêcher un enfant sourd ou malentendant de parler le français ?

NON. Après quinze années d'expérience, nous pouvons affirmer que beaucoup d'élèves montrent

au contraire qu'ils ont pu déployer parallèlement le français oral et la langue des signes. Les langues n'entrent pas en compétition si on fait confiance à l'enfant, si, parallèlement à une bonne prise en charge, on lui laisse du temps et si on valorise les deux langues. Jusqu'ici, les élèves des classes bilingues qui n'ont pas développé leurs compétences en français oral sont pour la plupart des jeunes issus de familles dont cette langue, dans sa modalité orale, n'était pas promue ou des jeunes souffrant d'autres troubles annexes.

« La mise en place de projets bilingues, soigneusement pensés, rigoureusement mis en place, régulièrement évalués au fil des années, a démontré que la langue des signes n'empêche en rien les enfants sourds d'accéder à la langue orale et écrite, ni aux acquisitions scolaires et culturelles. »

Manteau-Sépulchre, 2010

Un enfant sourd ou malentendant risque-t-il un retard langagier, cognitif ou scolaire à cause du bilinguisme ?

NON, ce n'est pas le bilinguisme qui engendre des retards langagiers mais une prise en compte inadéquate des conséquences de la surdité. Il est impératif de proposer à l'enfant le plus tôt possible la LSFB et/ou le français oral soutenu visuellement par la LPC. Le cerveau d'un jeune enfant ne peut se développer harmonieusement sans au minimum une langue pour

s'exprimer, comprendre, réfléchir, anticiper, déduire, imaginer, résoudre des problèmes, etc... Beaucoup d'informations risquent d'échapper à l'enfant sourd ou malentendant si les adultes qui l'entourent ne les lui apportent pas explicitement dans une langue accessible.

« Des études montrent que, bien au contraire, le multilinguisme stimule le développement cognitif. Les techniques d'enseignement utilisées (...) garantissent une maîtrise des matières imposées par les programmes scolaires. Cette maîtrise est assurée par la diversité des moyens mis en œuvre pour vérifier si les enfants ont compris la matière dans l'autre langue. »

Mettewie, et al., 2008

Un enfant malentendant ou sourd n'a pas eu l'occasion de suivre une scolarité bilingue dès la maternelle ; est-il trop tard ?

NON. Il n'est jamais trop tard pour apprendre une seconde langue. Ce sont alors surtout les méthodes et moyens utilisés par l'école qui varieront en fonction du profil linguistique de l'élève. Mais l'école ordinaire ne pourra être accessible à l'enfant sourd ou malentendant que si une première langue quelle qu'elle soit a permis de déployer toutes ses compétences dès son plus jeune âge sans trop de retard (compétences communicatives, compétences cognitives, équilibre psycho-affectif, acquis scolaires, etc...).

¹² Si on parle à un enfant sourd ou malentendant dans une langue orale, il est indispensable d'adapter la manière dont on s'adresse à lui. Cette adaptation est d'autant plus importante quand l'enfant est jeune et n'a pas encore acquis toutes les bases de cette langue. Qu'il s'agisse du français ou de toute autre langue orale, elle doit nécessairement être rendue visuellement accessible grâce à un code qui soutient la lecture labiale. Dans les classes bilingues, les enseignants utilisent la LPC : langue parlée complétée. Il est vivement conseillé aux parents entendants francophones d'utiliser quotidiennement cet outil en famille. Il permettra à l'enfant d'acquérir une connaissance plus complète et fine de la langue parlée. Nous restons à votre disposition si vous avez des questions sur ce sujet.

Un enfant malentendant ou sourd risque-t-il de mélanger le français et la langue des signes ?

« NON. (...) Si le cadre est clair, les langues se différencieront sans problème. Par ailleurs, un certain mélange des langues est un processus normal et temporaire d'acquisition d'une nouvelle langue.»

Mettewie, et al., 2008

Les parents d'élèves entendants acceptent-ils volontiers ces classes bilingues pour leur enfant ?

OUI. L'avantage pour les enfants sourds ou malentendants apparaît clairement : ils sont scolarisés dans un enseignement adapté ET ordinaire, ils développent un bilinguisme langue des signes/ langue française et ils acquièrent les mêmes compétences que les élèves entendants. Les avantages sont aussi manifestes pour les autres enfants de la classe : ils disposent de deux professeurs, ils s'imprègnent (voire profitent) des ressources d'une langue visuelle pour les apprentissages, ils vivent quotidiennement et finement l'approche de la différence. Très rapidement d'ailleurs cette différence ne leur apparaît plus étrange car elle est présente aux cours, aux interours et aux récréations. Il n'est pas rare de voir des enfants entendants signer pour communiquer avec leurs compagnons de classe. Un cours parascolaire de langue des signes est d'ailleurs organisé à leur intention.

Un enfant sourd ou malentendant va-t-il être perturbé dans son identité du fait de l'apprentissage des deux langues ?

« NON. La confrontation avec d'autres langues et cultures ouvre l'esprit et la curiosité des enfants, tout en les aidant à mieux prendre conscience de leurs propres langue, identité et culture »

Mettewie, et al., 2008

Ajoutons, s'agissant de surdité, que c'est au contraire en faisant comme si l'enfant entendait normalement ou en lui demandant systématiquement de fournir des efforts pour s'adapter à son environnement qu'on risque de mettre à mal sa construction identitaire. Il est primordial, dès son plus jeune âge, d'agir en tenant compte de la déficience auditive de l'enfant et de l'aider à prendre conscience de ses propres limites. La langue des signes, tout en l'aidant à développer une compétence bilingue et en lui offrant une langue confortable l'aidera à prendre conscience positivement de sa différence. Elle lui permettra de transformer sa déficience en richesse plus qu'en stigmate.

Les élèves sourds se mêlent-ils aux élèves entendants s'ils ont la possibilité de rester entre eux ?

OUI mais tout est une question d'affinité et de personnalité. La capacité de parler ou de signer entre finalement peu dans les considérations à partir d'un certain âge : Marie bavardera davantage avec Juliette parce qu'elles aiment

les mêmes choses mais pas réellement parce qu'elles entendent ou pas. En classe, les enfants seront invités à travailler ensemble et à échanger indépendamment de leur degré d'audition (un soutien adapté leur sera proposé en cas de besoin pour entrer en communication). En dehors des cours, ils seront libres de choisir leurs amis et d'échanger dans la langue de leur choix.

Les classes bilingues sont-elles réservées à certains types de familles ?

NON. Le vœu des classes bilingues est d'accueillir des enfants nés de familles sourdes ou entendants. L'école met un point d'honneur à ce que les enfants puissent accéder à un enseignement ordinaire indépendamment de leur degré d'audition, de leur langue maternelle, ou de leur origine familiale. Mais, pour vivre un parcours scolaire sans trop d'embuches, l'école a nécessairement besoin de travailler en partenariat avec l'enfant lui-même, les parents et les logopèdes.

Si un enfant sourd ou malentendant ne réussit pas en LSFB, sera-t-il en échec ?

NON. Depuis le début des classes, aucun élève n'a été en échec uniquement en langue des signes (lorsqu'il s'est présenté, l'échec en LSFB n'était qu'un des symptômes d'un souci plus large). Au contraire, chacun intègre la LSFB à son rythme et lui confère une place qui lui est propre. C'est bien là tout l'intérêt ! La langue des signes ne fera subir aucun dommage au français. Par contre

l'apprentissage de la langue française orale reste le point sensible et ne doit pas être mené sans balises. Pour de multiples raisons faisant intervenir de nombreux facteurs humains, certains enfants restent dans l'impossibilité de comprendre et de s'exprimer de manière suffisante en français oral. Si ces enfants n'ont pas eu la chance de rencontrer dans leurs premières années de vie une langue accessible naturellement, leur développement cognitif et psychologique subit très rapidement d'énormes dommages, difficilement réparables au-delà d'un âge critique. La langue des signes est au minimum la carte de la prudence pour le bon développement des jeunes enfants sourds et malentendants.

« Il est de notre devoir de permettre à l'enfant sourd d'acquérir deux langues, la langue des signes (...) et la langue orale. Pour ce faire, l'enfant doit entrer en contact avec des utilisateurs des deux langues et doit sentir le besoin de se servir des deux. Miser sur la seule langue orale en se basant sur les avancées technologiques récentes, c'est parier sur l'avenir de l'enfant. C'est prendre de trop grands risques quant à son développement humain, c'est mettre en danger son épanouissement personnel, et c'est nier son besoin d'acculturation dans les deux mondes qui sont les siens. Quoiqu'il fasse à l'avenir, quel que soit le monde qu'il choisisse en définitive (au cas où il ne choisirait qu'un des deux), un bilinguisme précoce lui donnera plus de garanties pour l'avenir que le seul monolinguisme. »

Grosjean, 2000

Les implants cochléaires ou appareils auditifs sont-ils ôtés à l'école ?

NON. Les implants cochléaires ou les appareils auditifs permettent notamment de faciliter l'acquisition du français dans sa dimension orale. Au même titre que la langue des signes n'entrave pas l'apprentissage du français, à l'inverse, le français n'entrave pas l'entrée dans la langue des signes. Le port ou non d'appareils auditifs ou d'implants cochléaires fait partie du libre choix des parents. Il est respecté par le corps enseignant¹³ et celui-ci veillera à apprendre à l'enfant à en faire le meilleur usage.

Quelle est la place des logopèdes dans ce type de classes et mon enfant doit-il en changer ?

L'école Sainte-Marie de Namur ne possède pas d'équipe paramédicale (pas d'ORL ni de

logopède attaché). Le principe même du suivi logopédique, le choix du professionnel ainsi que l'orientation des séances relèvent de la responsabilité des parents. Avec l'accord de ces derniers, l'équipe éducative établit une synergie entre les différents acteurs qui soutiennent l'enfant hors des heures scolaires. Etant donné que les classes incluent des groupes d'élèves sourds en milieu ordinaire, les prises en charge logopédiques sont organisées hors des temps scolaires afin de ne pas rompre la dynamique de classe et des apprentissages. L'école met des locaux à disposition afin que les séances puissent avoir lieu juste avant ou après les temps d'école.¹⁴ Pour cela, les parents doivent d'abord se mettre d'accord avec le professionnel qui suit leur enfant (jour et heure) et, ensuite, s'adresser au titulaire de classe afin qu'un local soit mis à disposition.

L'asbl Ecole & Surdité et l'APES

L'ASBL École & Surdité a vu le jour en janvier 2000. Elle apporte les moyens financiers et l'expertise de la surdité dont l'école Sainte-Marie ne dispose pas.

Les principes à la base de sa création sont toujours les fondements des classes bilingues d'aujourd'hui, affinés par des années d'expérience et de collaboration avec l'Université de Namur.

La première classe qui s'est ouverte en septembre 2000 n'accueillait qu'un seul élève de 2 ans et demi. En juin 2016, ce premier élève a bouclé l'unique cursus bilingue existant en Fédération Wallonie Bruxelles adressé à des élèves sourds et malentendants. Le projet a depuis lors pris de l'ampleur puisqu'aujourd'hui de nombreux élèves de tous âges et de tous horizons évoluent de la maternelle jusqu'au terme du cycle secondaire.

Au moment de la rédaction de ce document, les classes bilingues de Namur ont encore besoin du soutien spécialisé, pédagogique et financier de l'asbl Ecole & Surdité. Si vous souhaitez soutenir cette asbl ou simplement rencontrer d'autres parents d'enfants sourds et malentendants, venez rejoindre l'Association de Parents d'Ecole & Surdité (APES).

Pour de plus amples informations sur les objectifs visés par l'APES, rendez-vous sur le site :

► www.apes-namur.be



⁽¹³⁾ Toutefois, il est arrivé, dans quelques rares situations inquiétantes que des élèves arrivent tardivement au sein des classes bilingues suite à des échecs en intégration individuelle. Il y avait urgence à reconstruire les bases même d'une communication. Ces élèves avaient perdu tout regard et n'étaient plus en état de communiquer. Avec l'accord des parents, une étape courte, consistant à rééduquer l'écoute visuelle perdue, a nécessité l'enlèvement des prothèses afin de court-circuiter les apports auditifs dans ce cas non porteurs. Les appareils ont été remis dès que les enfants ont de nouveau été capables de communiquer.

⁽¹⁴⁾ Dans le fondamental : avant 8h35, entre 12h10 et 13h35, après 15h15. Dans le secondaire : à voir en fonction de l'horaire de l'élève.

Le partenariat entre la CSSM, l'ASBL Ecole & Surdit  et l'Universit  de Namur

L'Universit  de Namur se situe dans les coulisses des classes bilingues   plusieurs titres.

Une formation continu e a  t  mise sur pied en 2004 pour encadrer les acteurs du projet.

Des  changes de comp tences font voyager les enseignants entre l' cole et l'Universit , et de nombreuses autres activit s lient le laboratoire de langue des signes de l'Universit  et le terrain des classes : des recherches et publications communes, la traduction des  preuves externes comme le CEB (Certificat d' tudes de base) et le CEID (Certificat d' tudes du premier degr ), ainsi que la r alisation du film « Les funambules de Sainte-Marie ». Le Laboratoire de langue des signes de Belgique francophone (LSFB-Lab)¹⁵ est unique en F d ration Wallonie-Bruxelles. Dirig  par Laurence Meurant, chercheur qualifi  pour le F.R.S.-FNRS depuis 2011, il a  t  reconnu comme entit  de recherche en janvier 2014 au sein de l'Universit  de Namur. Mais la discipline s'y d veloppe en fait depuis 2000, d s les premiers travaux de Laurence Meurant sur le regard en langue des signes, r alis s sous la direction du Professeur Jean Giot. Depuis plus de 15 ans, les travaux linguistiques sur la LSFB se sont multipli s et l' quipe des chercheurs s'est  largie pour d velopper les premi res  tudes sur l'organisation linguistique des discours bas es sur un large  chantillon de donn es, le Corpus LSFB.

Ce partenariat entre l' cole et l'Universit  est indispensable pour penser quotidiennement l'am lioration de la scolarit  des  l ves sourds et malentendants en inclusion bilingue.



¹⁵ Pour des informations suppl mentaires concernant notamment les publications du Laboratoire de langue des signes, consultez le site : www.unamur.be/lettres/romanes/lsfb-lab.

D tails pratiques

HEURES D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

- L' cole est ouverte de 07h15   18h00.

HORAIRE DES COURS

Les cours se donnent :

- Pour la section fondamentale : de 8h35   12h10 et de 13h35   15h15
- Pour la section secondaire : de 8h20   16h05 (11h55 le mercredi)

FRAIS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS

- Dans le fondamental, une facture est adress e trimestriellement pour couvrir les frais obligatoires et les frais facultatifs (garderies,  tudes, sorties p dagogiques...). Ces frais s' l vent en moyenne   125 euros/an.
- Dans le secondaire, une estimation des frais est donn e en d but de chaque ann e. Ces frais font  galement l'objet d'une facturation r guli re.

Pour plus de d tails, nous vous invitons   consulter le site de l' cole :

- <http://fondamental.sainte-marie-namur.be/informations-pratiques>

AFFILIATION AU SERVICE D'INTERPRETATION DES SOURDS DE WALLONIE (SISW) :

Chaque ann e, l' cole invite les parents   affilier leur enfant sourd ou malentendant au SISW. R guli rement, les enfants sont amen s   assister avec leur classe   des spectacles (pi ces de th atre, films, visites de mus es ou autres). Les institutrices et interpr tes engag es par Ecole & Surdit  n'ont pas toujours la possibilit  d'en assurer la traduction, dont la pr paration demande souvent un travail important. L'A.S.B.L. S.I.S.W. (Service d'Interpr tation des Sourds de Wallonie)   Namur, soutenue par la R gion Wallonne, peut mettre un(e) interpr te   la disposition des personnes sourdes, quel que soit leur  ge, pourvu qu'elles soient en

ordre de cotisation et que la demande soit formul e suffisamment t t. L' cole demande que chaque  l ve sourd ou malentendant scolaris    Sainte-Marie soit affili  au S.I.S.W. par ses parents. Cela permet   l' quipe  ducative de faire elle-m me les d marches afin d'assurer la traduction des activit s culturelles auxquelles les enfants assisteront dans le cadre scolaire mais en dehors des murs de l' cole. En payant cette cotisation, les parents peuvent  galement faire appel   ce service   toute autre occasion priv e (f te de famille, spectacle en famille, office religieux,...).

Contacts

Accueil de l'école

- **Site de l'école** ▶ www.sainte-marie-namur.be
- **Pages dédiées aux classes inclusives bilingues** ▶ www.es.sainte-marie-namur.be
- **Tél.** ▶ 081/22 92 04 ou 081/23 44 50
- **Adresse électronique** ▶ accueil@cssm.be

Direction de l'école fondamentale

- **Paul-Aymeric Toussaint** ▶ dir.fond@cssm.be

Direction de l'école secondaire

- **Anne Françoise Wauthy** ▶ dir.sec@cssm.be

Coordination pédagogique des classes bilingues fondamentales

- **Magaly Ghesquiere** ▶ magaly.ghesquiere@ecoleetsurdite.be

Coordination pédagogique des classes bilingues secondaires

- **Françoise Mélotte** ▶ francoise.melotte@ecoleetsurdite.be

Asbl Ecole & Surdit 

- **Administratrice d l gu e :**
Claire de Halleux ▶ claire.dehalleux@ecoleetsurdite.be
- **Directrice de l'asbl :**
Sylvie de Norre ▶ direction@ecoleetsurdite.be
- **www.ecoleetsurdite.be**
- Rejoignez-nous sur **notre page Facebook**

Association de parents d'Ecole & Surdit  (Apes)

- **Parents relais :**
Delphine Coipel ▶ delphine.coipel@gmail.com
Anne-France Jomouton ▶ jomouton@gmail.com
- www.apes-namur.be
- Rejoignez-nous sur notre page Facebook

UNamur, laboratoire de recherche en LSFb

- www.unamur.be/lettres/romanes/lafb-lab

Cr che

- **Cr che Piconette**
Rue des Brasseurs, 109, 5000 Namur - T l. 081/22.84.89 - piconette@skynet.be
Accueil sp cifique pour b b s et petits enfants sourds et malentendants

R f rences sur la surdit 

• Livre

DUBUISSON, GRIMARD, « *La surdit  vue de pr s* », 2006, Presses de l'universit  du Qu bec (Livre  crit   l'intention de parents entendants d'enfants sourds et malentendants)

• Articles

Grosjean, F. ensemble d'articles et de publications sur le bilinguisme dont des articles sur le bilinguisme sourd ▶ www.francoisgrosjean.ch/the_right_fr.html

Gaucher, C., & Gaucher, C. (2013). Le corps sourd face aux r ductionnismes

Convertino C, e.a., (2014), Word and world knowledge among deaf learners with and without cochlear implants, *Journal of Deaf Studies and Deaf Education*, Oxford University Press

Humphries T. e.a., (2012) Language acquisition for deaf children: Reducing the harms of zero tolerance to the use of alternative approaches, *Harm Reduction Journal*, 9/16

Leybaert, J., Enfance, P. U. F., R le, L. E., & Informations, D. E. S. (2007). Le r le des informations visuelles du langage de l'enfant sourd muni d'un implant cochl aire

Lyness, C. R., Woll, B., Campbell, R., & Cardin, V. (2013). How does visual language affect crossmodal plasticity and cochlear implant success? *Neuroscience and Biobehavioral Reviews*, 37(10), 2621–2630. <http://doi.org/10.1016/j.neubiorev.2013.08.011>

Mautret-Labb , C., & John, C. (2011, 3). L'implant cochl aire, un entre-deux identitaire. *Empan*(83), pp. 113-120. doi:10.3917/empa.083.0113

Si ces r f rences ou d'autres vous int ressent, veuillez contacter
magaly.ghesquiere@ecoleetsurdite.be

Livre, actes de colloques, films, articles ou reportages parlant des classes inclusives bilingues

· 2009

Le groupe de réflexion sur la LSF,

« Dans les coulisses d'un enseignement bilingue (langue des signes-français) à Namur », 2009, Meurant L., Zegers de Beyl M. éditions, Presses universitaires de Namur.

▶ <http://directory.unamur.be/research/publications/6ad58f35-2149-4549-a7e6-cdaad10bc657/overview>

· 2013

Baslé, K., Ghesquière, M.,

« ECOLE & SURDITE », Actes du colloque international sur le bilinguisme, octobre 2013

▶ http://www.alpha-signes.be/colloque__bilinguisme/Colloque__international__bilinguisme__actes.pdf

· 2014

Baslé, K., Ghesquière, M.,

« L'application du décret 2009 dans l'éducation et l'enseignement aux jeunes sourds. Dès la crèche, quelle est l'importance et quelles sont les implications d'un bilinguisme Langue des Signes - Français » Actes du colloque du 1er février, 10 ans de reconnaissance de la LSF disponible en français et en langue des signes

▶ <http://ffsb.be/node/1004>

· 2015

Volon R.,

le film « Les funambules de Sainte-Marie

▶ <https://youtu.be/kxQISAMN01A>

· 2015

de Halleux, C. Ghesquière, M. et Meurant, L.

Bilingual education by immersion in Namur, Belgium: Principles and pedagogic issues, Proceedings of the 22nd International Congress on the Education of the Deaf, juillet 2015

· 2016

Ghesquière, M. et Meurant, L.

L'envers de la broderie. Une pédagogie bilingue français - langue des signes. Langues des signes. Langues minoritaires et sociétés Glottopol. 2016, 27.

Pour visionner les différents reportages qui parlent des classes bilingues inclusives, n'hésitez pas à consulter notre chaîne Youtube :



<https://www.youtube.com/channel/UCcO1rIRAIyg6GAQpgTo60yA>

ANNEXE 1



Communauté scolaire Ste-Marie Namur grille horaire de première année (ES)

Formation commune	
Religion	2h
Education physique	3h
Français	6h
Mathématique	4h
Etude du milieu	4h
Langue moderne 1 : ANGLAIS	4h
Sciences	3h
Education par la technologie	1h
Education artistique	1h
Cours de langue des signes et de la culture des sourds	2h
Activités complémentaires	
Langue française	2h
TOTAL	32h

ANNEXE 2



Communauté scolaire Ste-Marie Namur grille horaire de deuxième année (ES)

Formation commune	
Religion	2h
Education physique	3h
Français	5h
Mathématique	5h
Etude du milieu	4h
Langue moderne 1 : ANGLAIS	4h
Sciences	3h
Education par la technologie	1h
Education artistique	1h
Cours de langue des signes et de la culture des sourds	2h
Activités complémentaires	
Langue française	2h
TOTAL	32h

ANNEXE 3



Communauté scolaire Ste-Marie Namur 3^e et 4^e année générale de transition (ES) *

Formation commune	
Religion	2h
Education physique	2h
Histoire	2h
Géographie	2h
Français	5h
Mathématique	5h
Sciences	5h
Formation obligatoire en langues modernes	
Anglais	4h
Langue des signes et bilinguisme	4h
Activités complémentaires (6h)	
Français : ateliers de lecture/écriture	2h
TOTAL	33h

* Cette grille est susceptible de modifications

ANNEXE 4



Communauté scolaire Ste-Marie Namur 5^e et 6^e année générale de transition (ES) *

Formation obligatoire		
	A.C.	Hors A.C.
Religion - Histoire - Géographie Education Physique	-	8h
<input type="checkbox"/> Français		4h
<input type="checkbox"/> Mathématique		6h
<input type="checkbox"/> Sciences	-	3h
Formation obligatoire en langues modernes (un cours de langue moderne de 4h est obligatoire)		
Langue moderne Anglais	-	4h
Langue moderne Langue des signes et bilinguisme	-	4h
Activité complémentaire		
Préparation aux études supérieures en français	2h	-
TOTAUX	2h	29h
TOTAL général 1+2	31h	

* Cette grille est susceptible de modifications



Avec le soutien de

